

D34026
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit mai deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 11/05/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – ERRE Daniel – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice – BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – PIGUILLEM Liza – LAVINAL Vincent formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE – THILLY Benjamin

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

SOL Frédéric qui avait donné procuration à Liza PIGUILLEM

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Vincent LAVINAL

MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention présentée par l'Association Vivre et Sourire.

Il explique qu'une répartition est faite entre plusieurs communes.

Il revient à la commune de Saint Feliu d'Avall de verser un montant de 5900 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de délibérer sur ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise la Commune à verser à l'Association Vivre et Sourire une subvention d'un montant de 5900 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :

**Le Maire,
Luc TOMAS.**

